



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 358-22-01

Règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement numéro 358-22-01 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics a été adopté lors de la séance du 20 mars 2023 et est mis en vigueur le 21 mars 2023.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 21 mars 2023.

Caroline Champoux,
Directrice générale - greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 21 mars 2023.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière